



35250

Conseil Municipal d'Andouillé Neuville Séance du Lundi 25 Avril 2022

Présents : Aurore Gely-Pernot, Jean-Claude Pannetier, Mathias Canto, Denis Tunier, Catherine Gautier, Laurent Juin, Pierre Lehérisse, Christophe Juin, Cécile Perrot, Frédéric Menant, Mathieu Vergnaux.

Absents Excusés : Julien Lemarié, Maxime Poiteaux donne pouvoir à Denis Tunier, Irène Cloteau donne pouvoir à Mathias Canto.

Absents :

Secrétaire de Séance : Laurent Juin

Approbation des Comptes-Rendus Conseil Municipal des 28 Mars 2022 et 04 Avril 2022.

1 Point à ajouter

6) Aménagement boviduc - mise en place déviation : Demande participation communale

1) Présentation du CODEVIA Conseil de Développement du Val d'Ille-Aubigné

Deux membres du CODEVIA ont présenté cette instance, à savoir :

* Le CODEVIA est composé de 32 membres, habitants non élus de la CCVIA (comme aucun représentant pour Andouillé-Neuville, il est proposé de faire un article dans le bulletin municipal pour trouver un référent communal).

* Il s'agit d'un organe consultatif, complément de la démocratie représentative, qui a vocation à être consulté par les instances de gouvernance de la Communauté de Communes (bureau et conseil communautaire).

* Il fonctionne soit par saisine du conseil communautaire soit par auto-saisine : le CODEVIA peut s'emparer lui-même d'une thématique de travail pour faire des propositions. C'est le cas au travers des groupes de travail notamment. Trois groupes de travail existent actuellement : Démocratie locale, Nourrir les territoires et Territoire inclusif.

2) Etudiants du Lycée de St Aubin du Cormier : Présentation du travail sur le Bocage

Le groupe d'étudiants du Lycée de Saint-Aubin du Cormier en BTS GPN est venu présenter le résultat de leur travail sur le réseau bocager de la commune en présence de leur référente pédagogique ainsi que de la responsable du réseau bocage de la CCVIA.

Leur travail a mis en évidence l'existence d'un réseau bocager de 27 km de haies sur la commune dont la majorité est en mauvais état. C'est pourquoi, ils préconisent **de conserver** le peu de réseau bocager déjà en place et en bon état, **de restaurer** le réseau bocager en mauvais état et **de recréer** une partie du bocage afin d'améliorer les couloirs écologiques liés à la trame verte et bleue.

Ces préconisations seront revues au sein de la commission bocage avec l'appui de la communauté de communes pour prioriser les actions à mener.

3) Agence de la Biodiversité

L'Agence Bretonne de la Biodiversité lance un appel à projets « Territoires Engagés pour la Nature » jusqu'au 09 Septembre 2022. Ce programme vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Son ambition est de valoriser les projets des territoires en faveur de la biodiversité et reconnaître la démarche de progression sur les trois années à venir.

4) Plantation de vergers

La localisation du verger est fixée comme suit :

- * une partie des arbres à côté du terrain de basket,
- * l'autre partie derrière la cour enherbée de l'école.

Il conviendra de statuer sur le choix des essences au mois de mai pour lancer la demande de subvention auprès de la CCVIA et réaliser les plantations à l'automne.

5) Réhabilitation Clocher Eglise : Etat d'avancement du dossier

La première réunion avec les artisans aura lieu la 1^{ère} quinzaine de mai.

6) Aménagement Boviduc - Mise en place d'une déviation : Demande Participation Communale

Mme le Maire informe les Elus que des agriculteurs de la commune vont aménager un boviduc. La réalisation de cet équipement nécessite la mise en place, par le Département, d'une déviation, dont le montant est estimé à 1 500 E.

A ce titre, les intéressés demandent à la Municipalité de participer au financement de cette déviation.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- * considérant que l'aménagement d'un boviduc répond à un intérêt public communal, à savoir la sécurité des automobilistes, des éleveurs et des animaux,
- * décide de participer à hauteur de 50% dans la limite d'un plafond fixé à 1 000 E HT.

7) Questions Diverses

* Horaires conseils municipaux :

- en été : 20h30

- en hiver : cette question sera rediscutée au moment du passage à l'heure d'hiver

* Démission de Mr Emmanuel Eloré

* Distributeur automatique de pain : aucune boulangerie intéressée par le projet

* Cérémonie du 8 mai : cérémonie religieuse à 9h, commémoration à 9h45 et vin d'honneur à 10h30.

* Prochain Conseil Municipal Lundi 30 Mai 2022 à 20h30.

Séance levée à 22h52.